

ARRÊTÉ N° HOERDT/2024/077/MB

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants,

VU le Code de la route,

VU la demande du 25 juillet 2024 de Madame Héloïse SCHMIDT,

CONSIDÉRANT que le tournage d'un court-métrage rue du Cheval Noir à Hoerdt nécessite de prendre des mesures particulières en matière de circulation, pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

- Article 1: En raison du tournage d'un court-métrage, Madame Héloïse SCHMIDT et son équipe sont autorisées à occuper la chaussée rue du Cheval Noir à Hoerdt, le jeudi 29 août 2024 de 9 heures à 14 heures, selon l'avancée du tournage.
- **Article 2 :** La circulation sera interdite rue du Cheval Noir à Hoerdt, le jeudi 29 août 2024 de 9 heures à 14 heures, selon l'avancée du tournage.
- Article 3 : Les déviations se feront par les rues adjacentes, notamment la rue du Ried, la Petite Rue et la rue de l'Hippodrome.
- Article 4: L'intervention des moyens de secours devra néanmoins être possible à tout moment.
- Article 5 : L'ensemble de la présignalisation et de la signalisation de chantier réglementaire et conforme aux dispositions en vigueur sera mis en place et entretenu par le demandeur.
- Article 6 : Dès l'achèvement du tournage, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique dans son état premier.
- Article 7: Le Président certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Article 8: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Monsieur le Maire de la commune de Hoerdt,
 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Wantzenau,
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours,
 - Monsieur le Chef de section des sapeurs-pompiers de Hoerdt,
 - Madame Héloïse SCHMIDT,
 - Affiché en Mairie.

POUR AMPLIATION

Fait à Hoerdt, le 14 août 2024

Fait à Hoerdt, le 14 août 2024

Le Président,

Denis RIEDINGER

Le Président

Denis RIEDINGER